

Présentation du dispositif de formation initiale des éducateurs-économistes UE 1 2017-2018

1. Finalités de la formation et public-cible

Les deux unités de formation (UE 1 + UE 2) visent à développer les compétences nécessaires à l'application des principes de gestion courante au sein d'un établissement scolaire, dans le cadre de la fonction d'éducateur-économiste. Elles sont le fruit d'une collaboration entre une école de Promotion sociale – le CPFEB- et le CECAFOC, l'Institut de formation de l'enseignement secondaire catholique.

Dans cette perspective, l'unité d'enseignement 1 (UE 1) constitue une formation de base pour les économistes « débutants » (ayant moins d'un an dans la fonction) ainsi que pour des membres du personnel de l'enseignement catholique (éducateurs, professeurs, personnel administratif) qui souhaitent s'y préparer, pour autant qu'ils répondent ou répondront dans un délai d'un an aux conditions statutaires d'accès à la fonction (voir fiche SeGEC SEC 6 : <http://admin.segec.be/documents/6771.pdf>). Cette UE1 vise ainsi à installer les compétences de base et à initier une réflexion sur l'identité professionnelle.

Ce dispositif constitue la formation « spécifique » permettant l'accès en palier 1 et l'engagement à titre définitif dans la fonction d'éducateur-économiste (voir fiche C5bis : <http://admin.segec.be/documents/6771.pdf>) au sein de l'enseignement catholique.

Les participants disposant d'un diplôme de formation initiale en comptabilité se verront dispensés de la partie « comptabilité » de l'UE 1. Pour les participants ayant suivi antérieurement une formation en comptabilité non certificative, la dispense de la partie « comptabilité » ne sera obtenue que moyennant un test délivré par le CPFEB.

2. Compétences à développer

Le dispositif de formation vise à rendre l'apprenant capable :

- d'identifier les principaux éléments constitutifs de la fonction d'éducateur-économiste : gestion comptable et financière, gestion matérielle, gestion du personnel ouvrier
- de prendre conscience des responsabilités liées à l'exercice de la fonction d'éducateur-économiste et des interactions avec les autres membres de la communauté éducative et les partenaires extérieurs
- de se situer en tant qu'acteur du bon fonctionnement de l'école et de collaborateur responsable vis-à-vis de la direction
- de connaître et utiliser les réglementations générales appliquées dans le cadre de la fonction d'éducateur-économiste : obligations des asbl, assurances, directives en matière de plan comptable et de règlement général du travail, réglementation relative au Conseil d'entreprise et au CPPT

- de choisir des méthodes de travail adaptées, notamment en ce qui concerne la mise au point et le suivi d'un budget, l'achat, l'entretien et l'amortissement du matériel et des bâtiments, la gestion du personnel ouvrier
- d'assumer les composantes de relations humaines de la fonction
- d'établir des liens pertinents entre les différents éléments constitutifs de la fonction
- de situer la fonction, les missions et les tâches de l'éducateur-économiste vis-à-vis d'un projet d'école

3. Modalités de certification

Au terme de la formation, l'apprenant se montrera capable de :

- de prendre connaissance et d'utiliser de manière pertinente les différentes informations générales relatives à la gestion matérielle et financière d'un établissement scolaire
- d'utiliser les compétences techniques en matière de gestion comptable
- de commenter une situation budgétaire et de proposer des pistes de décision à soumettre aux instances concernées
- de mettre en évidence une méthode à suivre pour mettre en œuvre les décisions prises par les instances de l'école

Au terme de l'UE 1, l'épreuve d'examen (3h) est une **épreuve écrite « à livre ouvert »** mais **sans connexion internet**.

Cet examen comportera plusieurs registres de questions, portant sur l'ensemble de la matière : les subsides de fonctionnement, les frais scolaires, la gestion comptable, la gestion budgétaire, le droit du travail, les marchés publics, ... La partie « initiation à un logiciel comptable » aura déjà fait l'objet d'une évaluation, durant le temps de formation. Dans l'évaluation, sont prises en compte la pertinence, la précision et la clarté des réponses.

4. Utilisation d'un espace numérique de travail

Les documents utilisés lors de la formation seront disponibles en ligne via my cpfb.

Chaque participant y accédera moyennant un identifiant et un mot de passe délivrés par le CPF.

Il n'y a donc pas de « syllabus » à proprement parler, même si certains supports de formation seront imprimés et remis aux participants.

5. Structuration du dispositif de formation

J	Dates	Intitulés/Contenus			
J0	14/10/2017 9h30-12h30 (LLN) OU 22/11/2017 9h30-12h30 (Bruxelles)	Formation Segec : initiation aux marchés publics (niveau 1)			
J1	20/9/17	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la formation : objectifs, méthodologie, articulation, certification, évaluation 		Francis Littré	
		<ul style="list-style-type: none"> Obligations des asbl en matière financière La responsabilité de l'économiste Subventions de fonctionnement Décompte final : principe légal 		Anaïs Courtois	
		<ul style="list-style-type: none"> Législation sur les frais scolaires 		Justine Mannarth	
J2	4/10/17	Initiation à la comptabilité : théorie et exercices (partie 1)		Daniel Albert	
J3	11/10/17	Initiation à la comptabilité : théorie et exercices (partie 2)		Daniel Albert	
J4	18/10/17	Initiation à un logiciel comptable (1)	COMPTECO	Luc Warnier (Infodidac)	Martine Van Waas (CPFB)
			BOB		
J5	25/10/17	Initiation à un logiciel comptable (2)	COMPTECO	Luc Warnier (Infodidac)	Martine Van Waas (CPFB)
			BOB		
J6	8/11/17	Initiation à la gestion budgétaire		Olivier Vlieghe	
	8/11/17	Droit du travail : statut ouvriers/employés + RGT <ul style="list-style-type: none"> conclusion du contrat la gestion du temps de travail détermination de la rémunération le règlement de travail, avec la distinction entre la CP 152 et la CP 225. 		Martine Van Waas	
J7	6/12/17	Certification			